

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

29 Juin 2022 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 29 Juin 2022 à 20 heures, selon convocation en date du 21 Juin 2022, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	A	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	A						

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Stéphane Seyer est désigné secrétaire de séance.

• **Info du Maire.**

- Aire à côté de l'ALSH.

Etude en cours par l'ATEC. Objectif : faire demandes de subventions en Septembre. A relancer pour faire le point sur l'avancement.

- Participation aux 10 ans de l'ALSH.

L'accueil de loisirs fêtera ses 10 ans le samedi 9 juillet 2022 de 10h à 17h, pour cette première décennie l'ALSH vous propose : châteaux gonflables et jeux d'eau et barbecue **sur réservation** auprès de l'ALSH.

- Rappel de la politique communale d'entretien des chemins.

Entretien des chemins ruraux (chemins permettant des parcours continus sans demi-tour) avec en priorité ceux de randonnées (PDIPR et boucle PNR Périgord-Limousin).

La Mairie reste à votre disposition pour répondre à vos questions concernant le classement des chemins.

Une commission chemins est créée composée de **Stéphane Seyer, Chantal Bregère, Pascal Rampnoux, Claudette Friquet et Olivier Puymérail**, elle a en charge d'établir une carte définissant les différents types de chemins (ruraux et exploitation).

- Lancement AO des aménagements des abords de l'église.

En cours, le remplacement de l'abri bus est prévu.

- Horaires d'ouverture de la Mairie.
 - Vu que la fréquentation le samedi est très faible.
 - Vu que cette fréquentation est surtout composée de personnes pouvant venir en semaine.

M. le Maire propose, à titre expérimental, de ne pas ouvrir le samedi durant la période estivale du 4 juillet au 4 septembre inclus. A l'issue un bilan sera dressé pour déterminer s'il y a lieu de réouvrir le samedi matin.

Durant cette période **les horaires de travail** seront :

Lun, Mar, jeu : 8h00-12h30, 13h05-17h00

Mer : 8h00-12h45

Ven : 8h00-12h30, 13h05-15h05

Les horaires d'ouvertures :

Lun, Mar, jeu : 8h30-12h00, 13h30-16h45

Mer : 8h30-12h00

Ven : 8h30-12h00, 13h30-14h45

Le Conseil municipal donne son accord à cette proposition.

- Pont Rouchaud.

Réunion le 05/07 14h à la mairie avec l'association Point de Fuite et les mairies de Busserolles et Roussines.
Objectif : établir un projet de mise en valeur de ce site.

- Bungalow Vaux.

M. le Maire a pris un arrêté indiquant que ce bungalow a été installé sans autorisation sur une zone naturelle non constructible. Devant l'inaction du propriétaire M. le Maire a demandé au Procureur de la République d'appliquer les sanctions prévues au Code de l'Urbanisme.

- Petit Patrimoine. Lavoirs.

Les lavoirs ainsi que d'autres éléments du Petit Patrimoine font l'objet d'une protection dans la Carte communale. M. le Maire fait appel au volontariat pour créer une association de protection ou étendre le domaine d'activité des Amis du Château de Lavauguyon.

- Signalétique dans le bourg (épicerie, ALSH, maison associations...etc).

Etude pour déterminer les emplacements où implanter une signalétique pour ces lieux.

- Implantation antenne GSM.

Parcelles B 527 et B 529 pressenties par l'Opérateur. Discussions en cours avec M^{me} Maveyraud propriétaire.

- Marché fermier du 28 juillet.

Feuille1

MARCHES FERMISERS ETE 2022		Puissance électrique requise pour tous les marchés		COGNAC LA FORET	ORADOUR SUR VAYRES	CHAMPAGNAC LA RIVIERE	MAISONNAIS SUR TARDOIRE	SAINTE AUVENT	GORRE	SAINTE MARIE DE VAUX	SAINTE CYR
				30/06/22	07/07/22	21/07/22	28/07/22	11/08/22	18/08/22	25/08/22	01/09/22
Gaël PENICHERON REFERENT DES PRODUCTEURS	Miel	Aucune	3m linéaires	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Catherine et Jean-François CHAPELIER	Fromage chèvre	3 KW	4m linéaires	OK	NON	NON	NON	OK	NON	OK	OK
Emmanuel et Muriel HARTWICH	Fromage brebis	800 W	4m linéaires	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Boulangier de la commune	Pain gâteaux			NON	Boulangerie Lecomte OK	Boulangerie Boulesteix OK	NON	NON	NON	NON	NON
Alice RIBETTE	Pain			OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
	Légumes - tartes aux légumes - crudités	Branchement pour éclairage	4m linéaires	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Baptiste BOCHET	Légumes - crudités	Branchement éclairage + petite friteuse	3m linéaires	NON	OK	OK	OK	OK	OK	NON	OK
Jean-Yves GIRY	Bière	Aucune	4m linéaires	NON	OK	en fonction du stock	en fonction du stock	en fonction du stock	en fonction du stock	en fonction du stock	en fonction du stock
GAEC PRIM' LIM	Glaces	Electricité	7,5m linéaires	NON	NON	OK	NON	NON	NON	NON	OK
Marie-Pierre LACOUR	Volaille Agneau	1 200 W électricité	7m linéaires	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Guillaume et Christelle LIMOUSIN	Boeuf Veau Porc	Electricité	4m linéaires	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Atelier de la châtaigne Alexei DELOUIS	Produits à base de châtaignes	Electricité	3m linéaires	OK	NON	NON	NON	OK	OK	NON	Peut-être
Natacha BOITTE	Les gourmandises de Nat	Aucune	3m linéaires	OK	OK	OK	NON	OK	OK	OK	OK
Harriet FILMER	Gâteaux maison	Electricité	5m linéaires	NON	OK	NON	NON	NON	NON	NON	NON

Page 1

• DELIBERATION N°30.2022 relative à la publication des actes.

M. le Maire rappelle que les actes délibérations, décisions pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur après transmission au Contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} Juillet 2022 la publicité des actes ne présentant pas un caractère réglementaire ou individuel sera assurée sous forme électronique sur le site Internet de la Mairie. Néanmoins ceux-ci continueront à être affichés avec le compte-rendu du Conseil municipal correspondant.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

DELIBERATION N°31.2022 relative à la revalorisation des loyers communaux.

M. le Maire propose de revaloriser les loyers comme suit :

Montant du loyer (IRL 4ème trimestre 2020) 130.52 x (IRL 4ème trimestre 2021) Indice :132.62 %

- Les nouveaux loyers s'établissent comme suit à partir du 01/07/2022
 - Logements
 - studio : 160,96 € x 1.61% = 163.55€
 - duplex 1 aile droite : 337,94 € x 1.61% = 343.38€
 - duplex aile gauche : 349,70 € x 1.61 % = 355.33€
 - logement des écoles rue du Rucher (étage) : 321,35 € x 1.61% = 326.52€
 - logement des écoles rue du Rucher (RDC) : 355,22€ x 1.61% = 360.94€
 - logement du presbytère : 489,76 € x 1.61% = 497.65€
 - ALSH Communauté de communes Ouest Limousin : 7809,60 €/an x 1.61% = 7935.33 €
 - Epicerie : 192,68 € HT x 1.61% =195.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 2 voix contre, 5 voix pour de ne pas augmenter les loyers du studio, des 2 duplex, des logements des écoles, de l'ALSH et de l'épicerie.

DELIBERATION N°32.2022 relative à la revalorisation du loyer RDC la poste

Compte tenu des travaux de modernisation exécutés et des nouveaux équipements installés dans le logement de l'ancienne poste M. le Maire propose de revaloriser le loyer à hauteur de 220,00 € à compter du 01/07/22.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette revalorisation.

DELIBERATION N°33. 2022 relative à l'attribution du marché de voirie (GRVC) 2022.

Ci-après résultats de la consultation :

VOIRIE 2022

	ATEC	CMCTP	SARL PINAUD	COLAS
L'écanie	18 200,00	14 452,30	19 625,50	18 429,90
VC221				
le grand masveyraud	6 500,00	6 766,60	8 940,00	7 642,50
VC224				
vieux château	26 000,00	21 776,30	28 260,00	28 842,50
VC203				

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise CMCTP. **DELIBERATION N°34.2022 portant décision modificative sur le budget communal N°01.**

Dépenses fonctionnement, chapitre 014 : article 739211 : + 17 500€

Dépenses fonctionnement, chapitre 022 : article 022 : - 17 500€

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

• Divers.

Prochain conseil 07/07 18h. Choix du Maître d'œuvre pour la route de Mauron.

Fin du Conseil : 22h00